PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **LAUTERBOURG**

ANNEXE RELATIVE AU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

REVISION DU POS EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération du 02 mars 2020

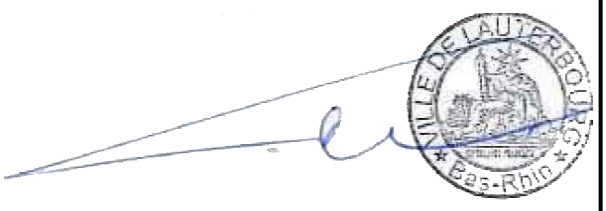

A LAUTERBOURG,
le 02 mars 2020

Le Maire,
Jean-Michel FETSCH

PRAGMA-SCF

atip
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAUTERBOURG

10 - CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

ARRÊTÉ DU 19 AOÛT 2013 PORTANT RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU BAS-RHIN

PRAGMA-SCF

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 2 MARS 2020

LE MAIRE

Pour une bonne lecture, n'oubliez pas l'éco-impression en recto-verso

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

La commune de LAUTERBOURG est inscrite comme secteur affecté par le bruit dans l'arrêté préfectoral du 19 août 2013 portant révision du classement des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.
Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant LAUTERBOURG est transcrit dans le tableau ci-après.

Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant LAUTERBOURG est le suivant :

- ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg (ligne n° 145 000), classée en catégorie 4 ; la largeur du secteur affecté par le bruit est de 30 m de part et d'autre de l'axe de la voie.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif. Dans les secteurs déterminés, les futurs bâtiments devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitations, d'établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction.

Infrastructure de catégorie 4
Secteur affecté par le bruit
N
1/25 000
1 km

PRAGMA-SCF
38 rue de la Chambre ▪ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ▪ info@pragma-scf.com ▪ www.pragma-scf.com